

La **Fédération de tir à l'arc du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES EN 2019

Les années où il n'y pas des Finales provinciales des Jeux du Québec d'été, les événements de qualification régionale se feront selon le format du Circuit de la Coupe du Québec Jeunesse (à l'intérieur ou à l'extérieur). Les événements de qualification régionale devront respecter les normes d'opération de SPORTSQUÉBEC dont spécialement le PR-1 http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php Pour connaître le détail du Circuit de la Coupe du Québec jeunesse, l'information sera disponible dans la section « Programme Jeunes » sous l'onglet « Coupe du Québec Concentrique » sur le site de la Fédération de tir à l'arc du Québec à www.tiralarcquebec.com.

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE *	Style
15 à 17 ans	2002, 2003 et 2004	M-F	Concentrique	Poulie et recourbé
12 à 14 ans	2005, 2006 et 2007	M-F	Concentrique	Poulie et recourbé

L'âge est déterminé au 31 décembre de l'année en cours.

B) AFFILIATION

Affiliation à la fédération - obligatoire

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2020

Les années où il y a des Finales provinciales des Jeux du Québec d'été, les événements de qualification régionale seront sous forme de compétitions régionales. Les événements de qualification régionale devront respecter les normes d'opération de SPORTSQUÉBEC dont spécialement le PR-1 : http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php . Pour connaître le détail du contenu des compétitions régionales, l'information sera disponible dans la section « Programme Jeunes » sous l'onglet « Jeux du Québec » sur le site de la Fédération de tir à l'arc du Québec à www.tiralarcquebec.com .

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVE	Style
15 à 17 ans	06/08/2002 au 31/12/2005	M-F	Concentrique individuelle	Poulie et recourbé
12 à 14 ans	01/01/2006 au 15/07/2008	M-F	Concentrique individuelle	Poulie et recourbé

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1
Maximum d'athlètes : 10
2 athlètes par catégorie par sexe
Entraîneurs : 1
L'entraîneur doit détenir la certification requise obligatoirement.
Accompagnateur : 1
L'entraîneur ou l'accompagnateur doit être une femme

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Chaque délégation devra nommer un entraîneur qui devra avoir le statut « certifié » du PNCE de niveau Instructeur pour archers débutants. Un entraîneur détenant une formation supérieure est également éligible.

Note : Les entraîneurs et accompagnateurs (gérants) doivent avoir au moins 18 ans pour la journée prévue de l'accréditation de la délégation à la Finale provinciale.

Tous les entraîneurs et accompagnateurs seront obligatoirement hébergés au site d'hébergement de leur délégation.

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, l'entraîneur et l'accompagnateur doivent être présents avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux adultes dans une classe pour la nuit.

Tous les entraîneurs et accompagnateurs devront également respecter la politique de filtrage décrite dans les Normes d'opération des Jeux du Québec :

http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/Pf_23_filtage_accompagnateur_entraîneur_missionnaire_Final_002_.pdf

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Afin de participer à la Finale provinciale de 2020, les archers doivent tous être inscrits et participer au réseau des compétitions de la Fédération ou au minimum au Circuit de la Coupe du Québec, dans un club membre en règle de la Fédération.

L'affiliation à la fédération est obligatoire

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

La sélection de l'équipe régionale des archers doit se faire à partir des résultats d'une compétition identifiée comme finale régionale des Jeux du Québec.

La formation de l'équipe régionale doit respecter les règles préétablies de la Fédération de tir à l'arc du Québec.

- sélectionner la catégorie 15 à 17 ans en premier ;
- sélectionner une équipe de 5 filles et 5 garçons;
- sélectionner les médaillés d'or lors de la compétition de sélection en premier, en cas de manque d'archers dans l'une ou l'autre des catégories/styles/sexe, les médaillés d'argent seront sélectionnés. La substitution de membres de l'équipe régionale se fera par le second de la même catégorie;
- s'il advenait un manque de garçons ou de filles, l'équipe régionale pourra être complétée avec des jeunes de l'autre sexe présents à la finale régionale (donnant ainsi une équipe de 6 garçons et 4 filles par exemple).
- Deux athlètes d'une même catégorie/style/sexe pourront être délégués. (dans le cas où vous n'avez pas d'athlètes dans une des catégories).

F) ADMISSIBILITÉ

- L'archer doit avoir participé à la finale régionale.
- L'archer doit avoir été identifié Espoir, Relève ou élite pour être admis aux Jeux du Québec.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans une catégorie, lors de la finale régionale de 2019 afin de rendre la région éligible à la Finale provinciale de 2020.
- Chaque archer participe à une seule finale de sélection régionale en 2020. Un archer sera disqualifié de la Finale provinciale s'il participe à une deuxième finale régionale en 2020.

Pour être identifié Espoir, l'athlète doit :

- Être âgé de 12 ans et plus
- Être affilié à la Fédération de tir à l'arc du Québec
- Avoir un classement et avoir obtenu une moyenne d'au moins 150/300 points dans le cadre d'un des circuits suivants avant le **12 juillet 2020** :

Coupe du Québec – Circuit régional intérieur/extérieur (le classement est combiné)

Sylvio Beaugard – Circuit provincial intérieur – 18 mètres

Ou

Avoir obtenu une moyenne de 360/720 dans le cadre du Circuit Lucille Lemay Goyette – Circuit provincial extérieur – distances cadets et benjamins (60 ou 40 mètres) à la fin du mois de septembre **2019**.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par l'adresse de son club d'affiliation au moment de la finale régionale.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Concentrique

Jour 1 - Ronde 720 de qualification pour tous

Jour 2 - Ronde 720 de qualification pour tous

Jour 3 – Épreuve éliminatoire individuelle

COMPÉTITIONS

L'épreuve de qualification se compose de 2 rondes de 72 flèches chacune pour un total de 144 flèches et d'une épreuve individuelle.

Les athlètes tirent l'épreuve de qualification pour déterminer les têtes de série dans leur division, style d'arc et sexe.. L'athlète de chaque division qui termine avec le plus de points est tête de série numéro un, les athlètes ayant le moins de points se retrouvent en bas de classement.

Les athlètes avancent ensuite dans les tours éliminatoires puis les finales selon un tableau de matches. Les matches en arc recourbé se jouent selon le système des sets. Les athlètes reçoivent deux points de set chaque fois qu'ils gagnent un set de trois flèches. Si les deux athlètes font le même score pour leurs trois flèches, ils reçoivent chacun un point de set. Le premier athlète à atteindre six points de set remporte le match.

Les matches d'arc à poulies se jouent sur le décompte total des points. Les athlètes tirent 15 flèches en cinq volées de trois flèches. L'athlète avec le score le plus élevé gagne le match.

Les tableaux des éliminatoires se poursuivent jusqu'à ce qu'il ne reste plus que quatre athlètes pour tirer les demi-finales. Les perdants des demi-finales s'affrontent dans un match pour la médaille de bronze, tandis que les vainqueurs des deux demi-finales se disputent la finale pour l'or pour déterminer le vainqueur.

Distances de tir :

12 à 14 ans (garçons et filles) - 30m sur cible de 80cm;

15 à 17ans (garçons) - 50m sur cible de 80cm;

15 à 17 ans (filles) - 50m sur cible de 122cm;

Les volées seront tirées à raison de 2 fois 12 volées de 6 flèches/volée.

L'alternance et les temps de tir à respecter seront selon ceux prévus par la réglementation de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA). (4 minutes pour le tir, précédé de 10 secondes - voir règlements dans le devis de la FTAQ).

Tenue vestimentaire : épreuve cible concentrique

Les archers de la même région doivent porter les mêmes couleurs autant pour le haut que pour le bas, de préférence les couleurs de la région, sinon le blanc est obligatoire pour toute l'équipe. Il est permis aux archers d'une même région de porter des vêtements courts et/ou longs mais il faut qu'ils soient de la même couleur, (exemple : un archer peut porter un bermuda rouge et un polo blanc à manches courtes et un autre de la même région, un pantalon long rouge et un polo blanc à manches longues). Les chandails sans manches sont permis, le devant et le dos doivent être recouverts et réunis sur l'épaule.

Si un accompagnateur ou un entraîneur doit se rendre en avant de la ligne de tir lors de la compétition sur cible concentrique pour aller récupérer les flèches d'un archer de sa région il doit porter l'uniforme de la région ou le blanc.

I) SURCLASSEMENT

Un athlète de la catégorie 12-14 ans, peut seulement se surclasser dans la catégorie 15-17 ans. L'athlète devra participer dans la même catégorie qu'à la finale régionale.

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'archer ait participé à la finale régionale.

K) EXCLUSION

Les archers détenant un brevet Sport Canada (senior) ou identifiés « Excellence » par la Fédération de tir à l'arc du Québec.

Les archers membres d'une équipe canadienne senior.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Épreuve éliminatoire individuelle

Médailles d'or : 8

Médailles d'argent : 8

Médailles de bronze : 8

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage utilisé est le suivant :

Épreuve éliminatoire individuelle

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

L'archer qui déclare forfait ou qui ne se présente pas au départ ou qui ne termine pas son épreuve selon les règles n'a pas de point.

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.